

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

MayaBlimit spezial

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MayaBlimit spezial

Code du produit 11388.0007

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Renforceur de lavage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise STEINFELS SUISSE
St. Gallerstrasse 180 - Case postale 53
8411 WINTERTHUR - SWISS
info@steinfels-swiss.ch - 052 / 234 44 00 - 052 / 234 44 01

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 11.07.2017

Version 2 (Version précédente: 1 (GHS))

Distributeur Suisse :
HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144
1228 PLAN-LES-OUATES
Tél. 022 338 35 00
Fax. 022 338 35 01
hypros@hypros.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Matières solides comburantes, Catégorie 3, H272

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Natriumpercarbonat, No.-CAS 15630-89-4, No.-CE 239-707-6

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Natriumpercarbonat	50% - 75%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Ox. Sol. 3 H272	No.-CAS: 15630-89-4 No.-CE: 239-707-6
Sodium carbonate	30% - 50%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
C12-15Pareth-6 C12-14 Pareth-8	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68131-39-5+68439-50-9

		No.-CE: OECO-Polymer
--	--	----------------------

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	N'importe lequel.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Peut provoquer un incendie. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau. Enlever avec un absorbant inerte.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler. Tenir loin de matériaux inflammables (palettes en bois).
Danger thermique.
Stocker max. à 40°C.
Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit. Instable en cas d'échauffement Entretient la combustion Des oxydants.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	10.6
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	990
Hydrosolubilité:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.

Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts. Éviter l'humidité. Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 °C.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants. De l'air humide et de l'eau.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Natriumpercarbonat (CAS 15630-89-4) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 1034 mg/kg (OECD_SIDS) Sodium carbonate (CAS 497-19-8) Dermal LD50 Mouse = 2210 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m ³ 2 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Natriumpercarbonat (CAS 15630-89-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Pimephales promelas 70.7 mg/L [static]

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia pulex 4.9 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

Sodium carbonate (CAS 497-19-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna 265 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR/RID**

UN 3378.
Nom d'expédition des Nations unies: CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADR/RID 5.1.
Code de classement O2.
Numéro d'identification du danger 50.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.
Code de restriction en tunnels E

IMDG

UN 3378.
Nom d'expédition des Nations unies: SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IMDG 5.1.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.
No EMS F-A, S-Q.
Polluant marin: Non.

IATA

UN 3378.
Nom d'expédition des Nations unies: Sodium carbonate peroxyhydrate.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IATA 5.1.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 558 (5 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y544 (2.5 kg).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 562 (25 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 3378.
Nom d'expédition des Nations unies: CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADN 5.1.
Code de classement O2.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: agents de blanchiment oxygénés
<5%: zéolites, Substance active, de l'eau, Agent épaississant
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Merkblatt BG Chemie:
M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten)

Natriumpercarbonat (CAS 15630-89-4)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes

Sodium carbonate (CAS 497-19-8)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Aucun(e).

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.